



LE DÉPARTEMENT

ARRÊTÉ
2025-ETSPA-079

**portant fixation des tarifs et du forfait global
« dépendance »
pour l'année 2025
EHPAD L'Arbé
Secteurs PA+PHV
147 rue du Plan du Truy
73260 Grand-Aigueblanche**

Pôle social

DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPEES

N° Finess : 730009719

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- VU Le code de l'action sociale et des familles – partie législative – notamment articles L.232-8 à L.232-11 (allocation personnalisée d'autonomie en établissement), L.313-12 à L.313-23 (convention tripartite, contrôle et dispositions pénales) et L.314.1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et au contentieux ;
- VU Le code de l'action sociale et des familles – partie réglementaire – notamment articles R.314-1 à R.314-2 et R.351-1 à R.351-4 ;
- VU Le décret n° 2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des EHPAD ;
- VU Le code de la santé publique ;
- VU Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2025-2029 en cours de signature avec le Conseil départemental et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes ;
- VU L'annexe activité de l'EHPAD L'Arbé, déposée sur la plateforme de la CNSA et le courriel du 28 octobre 2024, relatifs aux propositions budgétaires pour l'année 2025 ;
- VU La délibération du Conseil départemental en date du 13 décembre 2024 (Budget primitif 2025 du Département) ;
- VU Le décret n°2025-168 du 20 février 2025 relatif au financement des établissements participant à l'expérimentation prévue par l'article 79 de la loi no 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 ;
- SUR Proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux du Conseil départemental de la Savoie et madame la Directrice générale adjointe du Pôle social ;

ARRÊTÉ

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20250401-2025-ETSPA-079-AR
Date de réception préfecture : 01/04/2025

Article 1 - La capacité « hébergement » de l'EHPAD L'Arbé est de 80 lits, dont 3 lits d'hébergement temporaire.

Article 2 - Tarification 2025 :

	Tarifs journaliers et forfait	Observations
Hébergement permanent et temporaire	81,16 €	A compter du 1 ^{er} avril et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Tarif « moins de 60 ans »	104,98 €	A compter du 1 ^{er} avril et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Forfait « dépendance » Hébergement permanent	223 880,73 €	Versé par 1/6 ^e sur 6 mois compte tenu compte tenu de la mise en place de la fusion des sections soins et dépendance à compter du 1 ^{er} juillet 2025
Forfait « dépendance » Hébergement temporaire	13 956,20 €	Versé 1/12 ^e et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté. L'hébergement temporaire n'est pas concerné par la fusion des sections.
Tarifs « dépendance » GIR 1-2 GIR 3-4 GIR 5-6	28,14 € 17,86 € 7,58 €	A compter du 1 ^{er} avril et jusqu'au 30 juin compte tenu de la mise en place de la fusion des sections soins et dépendance à compter du 1 ^{er} juillet 2025

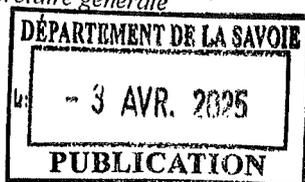
Article 3 - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Article 4 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe du Pôle social et Monsieur le Directeur d'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera :

- publié sur le site internet du Département de la Savoie,
- affiché dans les Mairies et les établissements de chaque commune concernée.

- 3 AVR. 2025
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale



CHAMBÉRY, le 1 AVR. 2025

Le Président,

Corine WOLFF

Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée

Accusé de réception en préfecture
078000401-2025-ETSPA-079-AR
Date de réception préfecture : 01/04/2025